

Compensation

Dans les définitions 10 (Compensation) et 30 (Inconscient) du chapitre XI des *Types psychologiques*, Jung écrit qu'« entre le processus conscient et le processus inconscient il existe un rapport de *compensation* » (pages 448 et 449). Il définit la compensation comme "une équilibration fonctionnelle, une sorte d'autorégulation de tout l'appareil psychique", qui corrige ainsi, ou tente de corriger "l'exclusivisme de l'attitude générale dû aux fonctions conscientes" (pages 417 et 418). Mais cette correction est loin de réussir dans tous les cas : "La fonction compensatrice de l'inconscient se manifeste d'autant plus clairement que l'attitude consciente est plus unilatérale. La pathologie en donne de nombreux exemples" (page 449). En effet si, "à l'état normal, la compensation est inconsciente", c'est-à-dire si "elle régularise inconsciemment l'attitude consciente", il en va tout autrement "dans la névrose", car alors "le contraste entre le conscient et l'inconscient est si violent que la compensation en est troublée. Aussi la thérapeutique analytique cherche-t-elle à rendre conscients les contenus inconscients pour rétablir ainsi la compensation" (pages 418 et 419).

©http://www.adequations.org/spip.php?article72&artpage=5-7#outil_sommaire_4